



Guéret, le 16 novembre 2017

Communiqué de presse

Programme d'actions autour du 25 novembre 2017 Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs actions sont organisées dans le département dans la semaine du 20 au 26 novembre :

Le **lundi 20 novembre** aura lieu à Intermède 23, accueil de jour pour les femmes victimes de violence, un « café violences ». Il s'agit d'un atelier programmé dans le cadre du Tour de France de l'égalité. L'objectif est d'échanger avec des femmes victimes de violence sur les difficultés rencontrées dans leur parcours, leur perception de la qualité de la prise en charge par le réseau de partenaires, et d'évoquer des pistes d'amélioration.

Le **mardi 21 novembre** aura lieu un spectacle sur les violences conjugales à l'espace culturel Yves Furet à la Souterraine (organisation en partenariat avec la MJC de la Souterraine). Deux représentations sont programmées : une séance pour les scolaires à 14h30 et une séance tout public à 20h30.

Le **mercredi 22 novembre** les partenaires (CD23, CIDFF, Intermède 23) tiendront des stands et présenteront une petite exposition sur les violences conjugales durant la matinée sur le parvis de la mairie à Bourganeuf à l'occasion du marché.

Par ailleurs, **la presse est conviée à assister à la signature de la convention de prise en charge psychologique des auteurs de violences** entre le Préfet de la Creuse, le procureur et l'Aravic. Cette signature aura lieu en Préfecture, **le 22 novembre à 17h**.

Cette convention vise à apporter, dans le cadre d'une réponse pénale, une réparation pour la victime et une sanction pour le mis en cause ainsi qu'un mode de prévention contre la réitération ou la récurrence, en engageant l'auteur à effectuer une prise en charge psychologique.

Le Parquet pourra proposer, en guise d'alternative à des poursuites pénales, une prise en charge psychologique donnant l'occasion à des auteurs de violences conjugales de réfléchir à leur violence à l'égard de leur partenaire intime, de se soigner pour d'éventuelles addictions et de pacifier leur relation avec leur conjoint, dans les cas où des garanties de reclassement existent, où le préjudice est faible, où la victime ne souhaite pas déposer plainte et où l'auteur n'a pas déjà été condamné.

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23